Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250213-ARR25-037-AR
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Annexe :

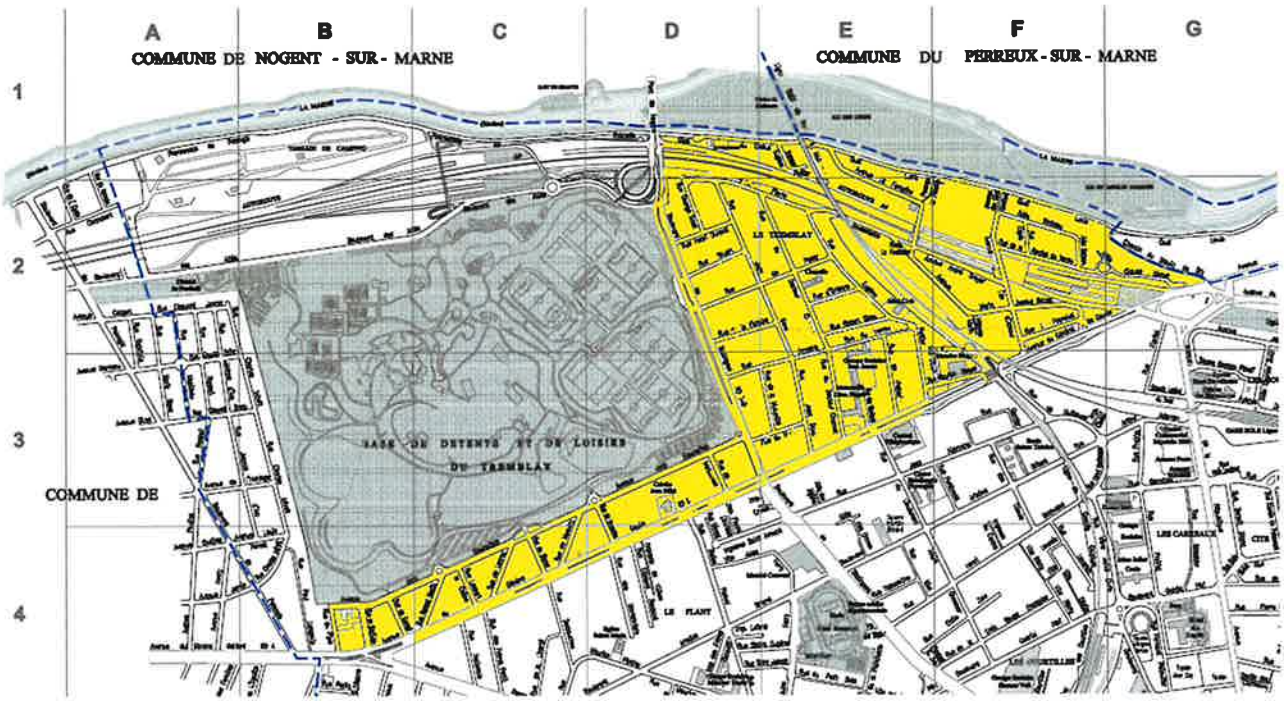

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr .

champigny94.fr